



## RÈGLEMENT DU JEU "ANNIVERSAIRE CAP ANIMAL BESSONCOURT"

Du 5 au 6 juin 2026

### ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

L'établissement CAP ANIMAL BESSONCOURT (SARL Animalerie de Bessoncourt), situé au 5 impasse des Marcassins, Entre les Vies lieu-dit, 90160 Bessoncourt, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **ANNIVERSAIRE CAP ANIMAL BESSONCOURT** » se déroulant du vendredi 5 juin au samedi 6 juin 2026, aux horaires d'ouverture du magasin.

### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Les mineurs peuvent participer sous réserve d'une autorisation parentale. Sont exclus les membres du personnel de CAP ANIMAL et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du jeu.

### ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE JEU

Pour participer, le client doit se rendre en magasin entre le vendredi 5 juin et le samedi 6 juin 2026 inclus.

À chaque passage en caisse, un ticket à gratter lui est remis.

Le jeu se déroule selon les modalités suivantes :


1. Le client reçoit un ticket à gratter lors de son passage en caisse.
2. Dès réception, il gratte la zone prévue à cet effet.
3. Un message apparaît instantanément indiquant le lot gagné.
4. Le ticket gagnant doit être présenté et remis à la caisse afin de permettre la remise du lot correspondant.

Le jeu est 100 % gagnant : chaque ticket distribué donne droit à un lot.

La participation est limitée à un ticket par passage en caisse.

### ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les dotations mises en jeu durant les deux jours de l'opération sont les suivantes :

 FRIANDISE CHIEN OU CHAT : 100 lots à gagner.

 JOUET POUR CHIEN OU CHAT : 80 lots à gagner.

 UN CADEAU POUR VOUS : 80 lots à gagner.

 BON D'ACHAT DE 10 EUROS : 36 lots à gagner.

 MÉDAILLE À GRAVER : 2 lots à gagner.



🐶 SAC PAT & MIKI : 1 lot à gagner.

🐱 ARBRE A CHAT : 1 lot à gagner.

Les lots sont attribués de manière aléatoire au travers des 300 tickets à gratter distribués pendant toute la durée du jeu.

#### **ARTICLE 5 - REMISE DES LOTS**

Le lot est déterminé par le message apparaissant sous la zone à gratter du ticket. Le participant devra remettre son ticket à la caisse afin de pouvoir retirer son lot.

Les lots sont non échangeables, non remboursables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.

#### **ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ**

CAP ANIMAL BESSONCOURT ne saurait être tenu responsable en cas de problème d'impression des tickets à gratter, de détérioration des tickets ou de tout événement indépendant de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu.

#### **ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est consultable gratuitement en magasin sur simple demande auprès de l'accueil de CAP ANIMAL BESSONCOURT.

#### **ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

**Bonne chance à tous !**

**La direction Cap Animal**

